A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du terme entré courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne passe les admets dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juin—6 JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, présidant.

L. Millaudon,	J. Koun,
M. G. Schmidt,	H. C. Crager,
Charles Briggs,	Placide Forestall.
	John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. le juillet

Bateau de la Compagnie des Architectes du 2me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extremité de laquelle se trouve une cave et cabinet, tout carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la privante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,

9 juin secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la fabrique d'Huile de Graines de Coton de La Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement du dix piastres par action un fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane,

UNE assemblée des directeurs de cette institution a tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, sur face le wharf, un établissement désigné sous le nom de *Hôtel du Delair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et récemment à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hotel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôte, et vin à chaque repas.

2 juillet—3j7 ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seraient inutiles. Mais il soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—enfin la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et l'homme sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur passage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des piroguns, une goue, des chevaux et un tir au pistolet. Les malades trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'été, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—6 JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confiseries, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes traverseront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire on a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

23 mai—j7 WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc, et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A LOUER ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 133, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—j encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second l'et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

23 avril—j7 JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

A. WARTELLE, 189 rue Royale.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Lagendre pour les affaires de comestibles et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.

14 juil—3d A. LEGENDRE.

AUX STEAMBOATS.

BOIS DE CHAUFFAGE et 300,000 briques de Pensacola, reçus et à vendre par

Wm. & D. MURPHY,

24 juil no 133 au Basin, entre Toulouse et St Louis

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le Steamer ha marcheur et d'un léger tirant d'eau GAZELLE, capitaine Webb, est attendu à chaque instant, et comme la majeure partie de sa cargaison est prête, il repartira sans délai. Pour fret ou passage ayant de superbes aménagemens, dans une chambre haute, s'adresser à G DORSEY.

29 juil no 38, rue de la Nouvelle Levée.

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur de marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extremité de chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

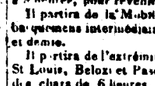

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16juil—1y

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundi et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix reduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers d'vont prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

A LOUER OU A PRETER.

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du frêt. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 19, rue de la Commune.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goelette fine voilière ROBERT CENTELL, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN,

31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Le navire OLYMPIA, capitaine Adams, partira vers le 8 août. Pour fret de 300 balles coton, s'adresser à FK PERRET & GALLY.

POUR TAMPICO OU MATAMORES.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Luis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A FRETER OU A LOUER.

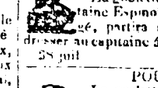

La goelette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

26 juillet 117, rue Royale.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO

Le beau brick fin voilier ATTAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Damaine, ou à JOHN CROSBY,

juillet rue du Camp no 38.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions, S'adresser à Wm TRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

La goelette fine voilière BOSTON HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 640 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à J. PRATS & FILS

8 juin—

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3js— AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CAB CHE

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6.3po.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue e Chartree no 141. luil—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 38, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—0,d,s

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi le légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 26 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, pous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,

28 juil aide de camp.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de Pontchartrain.

Nouvelle Orléans, 31 juillet 1835.

$30 DE RECOMPENSE

Parti marron du les Pontchartrains le 21 juillet, le nègre nommé JOHN, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, à le regard en dessous, très poli lors qu'on lui parle, et avait l'habitude de pêcher.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

La dite récompense sera payée à quiconque fera mettre le dit esclave à la geole, ou le ramènera à l'une des extrémités du chemin à coulisses. J B LEEFE,

1 août—6 secrétaire.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque fera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession du feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.

1août—1m,1pa B ST MESME LEBRETON & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné il y a quelques jours, la mulâtresse nommée MARIA, âgée d'environ 25 ans, elle a emporté avec elle plusieurs objets en fait de vêtements, et a un doigt de manqué à la main droite.

De plus—La mulâtresse ELIZA, âgée d'environ 18 ans, elle est très claire, et a une bonne apparence. Les esclaves ci-dessus nommées sont très bien connues dans le faubourg Ste Marie, comme habituées à vendre du lait dans les alentours.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeurs et autres sont avertis de ne point les recevoir à leur bord, sous peine d'encourir la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de chacun des dites esclaves à celui qui les logera dans une des geoles de cet Etat, ou les conduira à leur maître rue Tchoupitoulas, près le marché du faubourg Ste Marie.

31 juil—5 CHS DIAMOND.

$10 DE RECOMPENSE

A qui ramènera chez le soussigné le nègre EDMOND, parti marron le 28 juillet, à 4 heures du matin, il est âgé de 31 ans, taille 5 pieds 10 pouces, on présume qu'il est vêtu d'une blouse bleue et porte un chapeau avec un crêpe. BRUGNOT.

31 juil—2 encoignure Girod et St Charles.

Détenu à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer selon la rigueur de la loi.

JACQUES CHARBONNET.

30 juillet shérif.

$100 DE RECOMPENSE

Seront données à celui qui logera dans une de geoles de cet Etat, a négresse nommé ANETTE, appartenant au soussigné habitant de la Paroisse Jefferson, 1 milles audessus de la Nouvelle Orléans.

La dite négresse a laissé la maison de son maître depuis environ deux ans, et il y a peu de jours qu'elle a été vue dans le faubourg Marigny, plus bas que le rail road, il paraîtrait qu'elle est recelée dans une maison publique Anette est d'une belle taille, la peau noir, la bouche ornée de jolies dents, elle est jolie négresse, et parle très bien français et anglais.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. 29 juil—1) J FAZENDE.

$25 DE RECOMPENSE

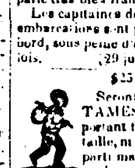

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, age de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignements. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Boulé, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 37. 3 juil—6,3,s

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai—j J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Havre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 dous ains liqueurs de Guélaud, savoir: 8 caisses cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Autzirk; 3 do crème de noyeaux, de curaçao; do maraquin; do huile de vanille; do crème de fleur d'orange au vin de champagne et 8 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasue musquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grandes boites, 300 boites pâtés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit:

Pâtés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et mayennes boites.

15 Poulardes du Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixaux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtes et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, cèpes à l'huile et champignons.

200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, fèves et jullienne de colin, 6 barrils sardines pressées.

PASCALET & MICHON.

27 juil encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses saisons assorties; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraîches; 4 jarres prunneaux en pobans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de plagniol; 30 caisses macaronni; do vermicelle &c. 1 mille saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet—j N DELAPLAINE.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $5 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou du cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mas

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement des personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes visées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Valle, Ste. Genevieve, Missouri.

1 juil—6m

VENDU PAR LE REGISTER.

Succession de feu Jean Magnan.

VENTE par le register des testamens.—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un arrêt de la cour des pauvres, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, et appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir:

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 20, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Dejean et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Tatou, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106, de Pilet no 16, le dit terrain ayant sur la française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de Pilet no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un et deux à crédit, pour dont y des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cette ville, dans l'île comprise entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, du Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 118 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et reclamations que pouvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, par les ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 28 ans.

JOHN nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, frais des acquéreurs. 21juil

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testaments—Jeudi 6 août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente au faubourg Marigny, encoignure des rues Marigny et Craps, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu François Robouam.

Conditions de la vente comptant.

27 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu René Louis Dan ver.

VENTE par le register des testamens—Lundi 3 août 1835, à 10 heures a. m., j'exposerai en vente au faubourg St Marie encoignure des rues Girod et Carondelet en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu René Louis Dunoyer.

Conditions de la vente comptant.

21j W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 7, août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrites, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et reclamations que pouvent avoir les vendeurs contre Pouponne Cournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Conditions de la vente: 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en bille s endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Thomas Williams, présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Padder, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

28 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des teste.

Succession de Paul Lacour Dubourg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et de partage présenté par François Gaulet, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

24 juil W F C DUPLESSIS, régister.

BALANCES PATENTELS—20 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par

20 juil WHITE & Co.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu que, attendu que J B Dufourg Voisin, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, ont titulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Charles Maurian, juge, de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de Céleste Lessassier, décédée veuve Pierre Voisin, le dit ordre en date du 10 décembre, mil huit cent trente trois, la propriété foncière ci après décrite, a été offerte en vente publique, à l'encan pour le compte de la succession de la dite Céleste Lessassier, décédée veuve Pierre Voisin, le 15 janvier 1834, par Triotu et Canonge, encanteurs dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et adjugée au dit J B Dufourget Voisin, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de quatre mille cinq cents piastres, payables comme suit, savoir: un dixième comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait pa